

Représentation permanente de la Belgique auprès des Nations Unies et auprès des institutions spécialisées à Genève

|  |
| --- |
| **WG UPR 31 – Sénégal*****Intervention de la Belgique***Date :5 novembre 2018 |

Monsieur le Président,

La Belgique salue les évolutions positives recensées au Sénégal durant la période sous examen mais note toutefois que plusieurs sujets de préoccupation subsistent, notamment en relation avec les droits de l’enfant et les droits des femmes. Souvent c’est l’application effective de la législation existante qui pose problème, ainsi que la mise à disposition des moyens budgétaires.

La Belgique recommande :

**R1**: D’adopter le plus rapidement possible le projet de Code de l’enfant et de veiller à son application effective en y allouant les moyens financiers et humains nécessaires.

**R2**: De ratifier le deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort.

**R3** de réviser le Code de la famille pour supprimer les dispositions discriminatoires à l’égard des femmes, en particulier l’article 152, qui attribue l’autorité conjugale au mari, et l’article 277, qui attribue l’autorité parentale au père.

Je vous remercie Monsieur le Président.